

MOTION EN FAVEUR DE L'INSTAURATION D'UN MORATOIRE A TOUS LES PROJETS D'URBANISME SITUÉS EN AMONT DU BASSIN VERSANT DU VAULARON ET L'YVETTE

Considérant les risques d'inondation encourus par les Buressois résidant en fond de vallée du fait d'une accumulation brutale des eaux de ruissellements dans le Vaularon lors des épisodes de fortes précipitations,

Considérant les débordements systématiques de l'antenne Vaularon du réseau intercommunal d'eaux usées lors de chaque épisode de fortes précipitations du fait d'un tracé ne permettant pas un écoulement normal des effluents et d'une charge en eaux parasites forte avant son entrée sur le périmètre de la commune de Bures,

Considérant le projet d'urbanisme de la zone des Delâchés à Gometz le Chatel comprenant un ensemble de 50 logements et un groupe scolaire dont les effluents devront transiter par un collecteur intercommunal traversant Bures avant de rejoindre le réseau de fond de vallée de l'Yvette ;

Considérant la position géographique de Gometz le Chatel en amont de Bures sur les bassins versants d'eaux de ruissellement et d'eaux usées,

Considérant l'avis du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative aux projets d'urbanisme de Gometz-le-Châtel (joint en annexe) qui demande que des études complémentaires soient réalisées quant aux conséquences du projet sur les eaux de ruissellement,

Considérant les projets d'urbanisme à venir sur le Plateau du Moulon dans le cadre du projet d'Opération d'Intérêt National,

Considérant la responsabilité de l'Etat, du Maire et des Elus pour la sécurité des biens et des personnes résidant sur la commune,

Considérant que depuis des années, les élus et les associations tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences d'une urbanisation non maîtrisée sur les plateaux entourant la ville de Bures,

Après en avoir délibéré, PAR 19 VOIX POUR ET 7 CONTRE (Danielle COURTEAU, Alain LABARTHE, Christine GUILLOTIN, Jean-Luc GAGET, Chantal PENARGUEAR, Laurence ROULET, Eric FORGUES),

Le conseil municipal de Bures-sur-Yvette du 27 Juin 2012 :

- **Sollicite** le Préfet pour l'instauration d'un moratoire à tous les projets d'urbanisme situés en amont du bassin versant du Vaularon tant que les équipements adéquats ne seront pas réalisés : collecteur intercommunal, zones d'expansion des eaux de ruissellement complémentaires, conformités des raccordements existants.
- **Sollicite** les Maires des communes situées en amont ainsi que tous les acteurs du développement urbain pour une concertation, dans l'objectif d'intégrer une gouvernance solidaire des risques de débordement de la rivière et du collecteur dans tous les nouveaux projets d'urbanisme.
- **Porte** un avis négatif sur le projet de révision du PLU de Gometz autorisant la réalisation du programme cité ci-dessus si les demandes de Bures ne sont pas prises en compte.
- **Mandate** Monsieur le maire pour l'adresser à Madame la Ministre de l'Ecologie, à Monsieur le Préfet de l'Essonne, à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, à Monsieur le Président du SIAHVY, à Monsieur le Maire de Gif-sur-Yvette et à Madame le Maire de Gometz-le-Châtel.

05 JUL. 2012

ARRIVEE

Bures-sur-Yvette le, 4 JUL. 2012

Le Maire,
Jean-François VIGIER

